

COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE DES SERVICES JUDICIAIRES DU 17 JUIN 2021

Le Directeur des Services judiciaires a ouvert cette réunion et a donné la parole aux organisations syndicales pour leur déclaration liminaire.

Ordre du jour :

Examen de la circulaire présentant les dispositions du Code de la justice pénale des mineurs emportant des effets sur l'organisation et le fonctionnement des juridictions : sur ce texte, l'UNSa SJ a interrogé le DSJ sur les mesures que l'administration envisage d'apporter pour remédier au travail supplémentaire que générera cette réforme. Le DSJ a indiqué que l'étude d'impact a permis d'estimer que 22 ETPT étaient nécessaires et que 100 fonctionnaires avaient été recrutés et affectés en amont en juridiction. Il a oublié de préciser qu'ils avaient souvent remplacé des départs en retraite ou en mutation. Cette estimation semble bien insuffisante au vu des nouvelles tâches à effectuer et aux délais contraints de réponse et de signification. Comme d'habitude, l'administration se réfugie derrière les chiffres outilgref dont tout le monde sait qu'ils sont sous-estimés. Pour l'UNSa SJ, on va droit dans le mur en épuisant encore plus les personnels de greffe déjà bien en souffrance. Les renforts en effectif doivent concerner des fonctionnaires pointus en procédure et en capacité de tenir des audiences (il devrait y avoir moins d'actes mais beaucoup plus d'audiences).

Pour l'UNSa SJ l'administration va une fois de plus imposer aux greffes une réforme mise en place sans les besoins nécessaires.

Les organisations syndicales de magistrats ont également mis en avant le manque de greffiers déjà existant dans les TPE, certains ne pouvant déjà plus assurer leurs fonctions en assistance éducative.

La DPJJ a précisé les points suivants :

- diffusion de plusieurs guides et référentiels
- les trames sont en cours de finalisation
- nécessité dans les juridictions de prioriser les significations à délais très courts
- mise en œuvre de formations par l'ENG

Vote des organisations syndicales :

Contre :

- UNSa SJ 3
- CGT 2
- SDGF/FO 1

Abstention :

- CFDT 2
- C JUSTICE 1

Projet d'arrêté désignant une opération de restructuration des services du Tribunal judiciaire d'Evreux ouvrant droit à la prime de restructuration de service et à l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint : la restructuration entraînée par la suppression de la chambre de proximité des Andelys et la création de la chambre de proximité de Louviers au sein du Tribunal judiciaire d'Evreux, ouvre droit au bénéfice de la prime de restructuration de service et à l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint. L'UNSa SJ a approuvé cet arrêté tout en rapportant les propos de l'ex Garde des Sceaux, Madame BELLOUBET, qui avait affirmé qu'aucun site judiciaire ne serait fermé suite à la fusion des juridictions et constaté le manque de confiance induit par cette décision.

Vote des organisations syndicales :

Pour : - UNSa SJ 3
- CGT 2
- C JUSTICE 1

Abstention :

- CFDT 2
- SDGF/FO 1

Présentation du bilan social 2019 : les organisations syndicales ont salué la qualité de ce document qui sera mis en ligne prochainement. L'UNSa SJ a observé l'inquiétante augmentation des arrêts de maladie et le nombre élevé de personnes totalisant plus de 35 ans de carrière. À ce sujet l'administration a reconnu l'âge moyen plus élevé au Ministère de la justice par rapport aux autres ministères.

Point relatif aux ressources humaines : ce point qui était prévu pour information a été reporté au CTSJ du 8 juillet prochain.

Les représentants de l'UNSa SJ